

L'AIDE DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE AU VIETNAM

Le 10 décembre 1975, un communiqué conjoint était publié par la Ligue et le CICR. En voici la teneur :

Le « Bureau Indochine », organe conjoint de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge chargé de la coordination de l'aide de la Croix-Rouge internationale au Vietnam, a entendu, le 10 décembre, le rapport de M. Jean-Pierre Hocké, codirecteur du « Bureau », rentré d'une mission de quinze jours à Hanoï et à Saïgon.

La poursuite de l'assistance de la Croix-Rouge internationale ainsi que les problèmes de protection plus particulièrement de la compétence du CICR ont été au centre des entretiens officiels.

Les besoins du Vietnam restant considérables et urgents, la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam recevra une nouvelle aide de la Croix-Rouge internationale (fourniture de médicaments et participation à des programmes spécifiques encore à l'étude).

M. Hocké et ses interlocuteurs vietnamiens se sont également entendus sur un projet de « programme 1976 » prévoyant la fourniture à la Croix-Rouge de la République du Sud Vietnam de médicaments pour une somme de 8 millions de francs suisses, de lait pour une valeur de 2 millions et de céréales et matières premières (principalement du coton) pour 2 autres millions.

Cette aide est évidemment subordonnée à l'appui financier des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des gouvernements qui seront prochainement sollicités par la Croix-Rouge internationale.

M. Hocké et les délégués de la Croix-Rouge internationale à Hanoï et à Saïgon ont pu visiter plusieurs provinces et apprécier l'aide dispensée avec les dons extérieurs par la Croix-Rouge de la République du Sud Vietnam et ses branches locales.

A ce jour, l'aide fournie au Vietnam depuis avril dernier totalise approximativement 60 millions de francs suisses, tandis que l'aide globale de la Croix-Rouge internationale à ce pays (Nord et Sud) depuis 1973 s'élève à 112 millions.

LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE RAPATRIE DES ÉTRANGERS

Le 28 décembre 1975, le communiqué suivant était publié par la Ligue et le CICR :

Un avion affrété par le CICR est arrivé à Karachi, le 28 décembre, venant de Saïgon via Bangkok. Il transportait 264 passagers de nationalité pakistanaise, autorisés par le Sud Vietnam à regagner leur pays d'origine.

Deux autres vols doivent avoir lieu par la suite. Au total, ces trois vols permettront à quelque 550 Pakistanais et à plus de 200 Indiens de regagner leur pays.

D'autres vols suivront, vraisemblablement destinés en premier lieu à d'autres ressortissants indiens, puis à des Yéménites. Ces derniers sont plusieurs centaines à Saïgon, attendant le départ.

Conduits en étroite collaboration avec les autorités et la Croix-Rouge de la République du Sud Vietnam, ces rapatriements s'inscrivent dans le cadre de l'action conjointe d'aide au Vietnam engagée en mars 1975 par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le CICR. Ils ont été retardés par les indispensables démarches que les délégués du CICR ont dû accomplir auprès des pays d'origine des étrangers désireux de quitter le Vietnam pour rentrer chez eux. La majorité de ces étrangers n'était pas de passage au Vietnam lors des événements du printemps mais résidait régulièrement dans ce pays. Tous ne possédaient plus les documents attestant leur origine, d'où un certain nombre de complications qu'il a fallu surmonter.

Grâce au patient travail accompli à Saïgon depuis mai 1975 par les délégués de la Croix-Rouge internationale, grâce aussi à la compréhension des autorités et à l'aide de la Croix-Rouge de la République du Sud Vietnam, les derniers obstacles à ces rapatriements ont pu être levés au